

**UNIVALOM**

Siège:  
Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES  
DECHETS MENAGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre des Membres du  
Conseil Syndical  
Légal : .....38  
En exercice : .....24  
Présents : .....14  
Votants : .....14  
Procuration.....  
Date de la convocation :  
9 Décembre 2015

SEANCE du 18 Décembre 2015

**Délibération 2015-31**

**OBJET : Signature d'une convention avec la Commune de Le  
Cannet pour la mise à disposition de sa station de carburant**

- Original  
 Expédition certifiée conforme à  
l'original

Pour la Présidente,  
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

Certifié exécutoire compte-tenu  
de la transmission pour affichage  
aux communes membres le :

Pour la Présidente,  
Le Directeur

Fabien TREMBLAY,

**L'an DEUX MILLE QUINZE, le 18 Décembre à 9h30**, le Conseil  
Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses  
séances, après convocation légale

**Présents :**

***Membres titulaires :***

Madame Josette BALDEN, Présidente

Martine BONNEAU, Éric MELE, Patrick DULBECCO, Michelle  
SALUCKI, Cléa PUGNAIRE, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY,  
représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté  
d'Agglomération Sophia Antipolis

Monique ROBORY-DEVAYE, représentant de la Commission  
Syndicale et de la Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins  
Anne-Marie BOUSQUET, Alain GARRIS, Daniel LEBLAY,  
représentants de la Commission Syndicale

Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la  
Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

***Membres suppléants :***

Pierre SALMON représentant de la Commission Syndicale

**Procurations :**

**Membres excusés :**

Jean LEONETTI, Bernard DUBOIS, Michel VIANO, représentants de la  
Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia  
Antipolis

Bernard ALFONSI représentants de la Commission Syndicale et de la  
Communauté d'Agglomération des Pays de Lérins

Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain ARZIARI, Patrick  
LAFARGUE Guy LOPINTO représentants de la Commission Syndicale  
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté  
d'Agglomération du Pays de Grasse

Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté  
d'Agglomération des Pays de Lérins

Monsieur MELE est désigné en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Accusé de réception en préfecture  
006-250602133-20151218-2015-31-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2015  
Date de réception préfecture : 22/12/2015

Dans le cadre de sa compétence gestion des déchèteries, UNIVALOM a fait l'acquisition d'un engin Packmat pour la déchèterie de Le Cannet. Cet engin nécessite un ravitaillement régulier en carburant alors que la déchèterie de Le Cannet n'est pas dotée d'une cuve à gasoil.

Il apparaît que la station de carburant située en face de la déchèterie, dans le centre technique municipal de Le Cannet, peut être mise à disposition d'UNIVALOM pour l'approvisionnement de l'engin de la déchèterie de Le Cannet.

Les prises de carburant donneront lieu à une facturation trimestrielle de la part de la Ville de Le Cannet établie à partir de la consommation réelle de l'engin sus visé, suivie par le biais du logiciel de gestion de la station de carburant majorés de 3% de frais de gestion en sus du prix fixé. Ces frais comprennent la production du badge, la tenue et le suivi des documents comptables et l'aide technique éventuelle.

La convention a pour objet de définir les obligations respectives des parties dans le cadre de la mise à disposition par la Commune de sa station de carburant.

En conséquence, il est proposé au Conseil Syndical :

- **D'APPROUVER** la convention passée avec la Ville de Le Cannet sur la mise à disposition de sa station de carburant et dont le projet est joint en annexe,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer ladite convention.

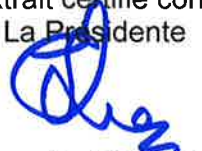
**Où cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité Syndical  
A L'unanimité**

- **APPROUVE** la convention passée avec la Ville de Le Cannet sur la mise à disposition de sa station de carburant et dont le projet est joint en annexe,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer ladite convention

**Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus**



Pour extrait certifié conforme,  
La Présidente

  
Josette BALDEN